

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76104
Objet

BÂTIMENTS CONSUEUX,
Groupe scolaire Haine-
Geoffroy.
Construction de 2 classes
élémentaires et rénova-
tion et aménagement de
l'école maternelle

DATE DE CONVOCATION

20 août 1976

DATE D'AFFICHAGE

20 août 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize

le vingt août

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOURGEOIS, BARRIERE, BOUTET, DOMECCQ, DOIREAU, FAVIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. BUJARD, BROTRÉAU, NAULIN, PAPEAU, RIVIERE, TAP,
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La rénovation et l'aménagement de l'école maternelle, opération consistant à créer un nouveau local de propreté et un réfectoire à l'usage exclusif de ladite école maternelle, motive la suppression de deux classes élémentaires et leur transfert dans un nouveau bâtiment édifié en prolongement de deux classes existantes, implantées dans un bâtiment présentant une architecture ancienne.

L'architecture de ces deux nouvelles classes sera à l'identique de celle plus récente de l'école maternelle voisine.

L'intervention la plus importante comprend l'exécution de travaux de terrassement, de béton armé et de maçonnerie.

Une consultation préalable a été lancée auprès des entreprises désignées ci-après :

- Entreprise Générale Charentaise, Bassin N° 3. 17304. ROCHEFORT
- Entreprise Vauchoise de Construction, 17640. VAUX S/MER
- Entreprise MAYANS, Le Haine-Arnaud, 17300. ROYAN
- Entreprise MASIER, 3 Rue d'Aunis, ROYAN
- Entreprise MONTICO Frères-Joffe, 17300. ST SULPICE DE ROYAN.
- Société Dordognaise d'Entreprises, 56 Avenue du Haine-Arnaud, ROYAN.
- Entreprise VAILLANT & SEVELLE, 61 Avenue d'Aquitaine, ROYAN
- UNION CHARENTAISE D'ENTREPRISES, Avenue Ch. Bagazoni, ROYAN.

Seule l'Entreprise Générale Charentaise, dont le siège social est sis Bassin N° 3, Route Nationale 11 à ROCHEFORT S/MER, a accepté de réaliser ces travaux aux conditions techniques et dans le délai prescrit par les Services Techniques Municipaux, le montant du marché à intervenir étant estimé à 102.040 F.81 hors taxe, soit 120.000 Frs, T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics, Livre III et notamment les dispositions des articles 308 & 309.

Vu le projet de marché négocié à conclure entre la Ville et l'Entreprise Générale Charentaise,

Considérant la nécessité et l'urgence d'exécuter les travaux aussi rapidement que possible pour la prochaine rentrée scolaire,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec l'ENTREPRISE GENERALE CHARENTAISE, route Nationale 11, Bassin N° 3, 17300. ROCHEFORT S/MER, pour l'exécution des travaux définis ci-dessus, dont le montant est estimé à CENT DEUX MILLE QUARANTE FRANCS QUATRE VINGT UN CENTIÈMES (102.040,81 Fr) hors taxes, soit CENT VINGT MILLE FRANCS (120.000 F) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 1976, Chapitre 903.100 article 232.11, sous la rubrique "Travaux de bâtiment aux écoles du 1er degré".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres Présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 17 SEPT. 1976
Le Sous-Prefet,

J. BURNOT